

Rapport de la réunion des recommandations lors de la table ronde expert

Le comité d'expert réuni, s'est penché sur le thème de la douleur en médecine physique et de réadaptation dans une démarche d'élaboration de recommandations propre à notre pratique concernant « la douleur neuropathique : de la pratique hospitalière aux recommandations » que nous nous invitons à analyser les résultats de l'enquête anticipée, lancée via notre site <https://rmpr-ehuoran.com>

Une démarche explicite aux professionnels concernés par la prise en charge diagnostique et thérapeutique optimale de la douleur neuropathique en médecine physique et de réadaptation et le parcours de soins du patient.

Nous déplorons le nombre réduit des participants à l'enquête, à la réponse de point de vue diagnostic et de prise en charge des médecins spécialistes de médecine physique et de réadaptation sur la question et après le recueil d'information en rapport à l'enquête

- Nous sommes sortis par l'établissement d'un rapport d'expert.

Il s'agit de donner des consignes de prise en charge comme un premier jet d'une feuille de route de cette réunion qui stipule :

- Que le comité d'expert s'attellera à approfondir cette concertation au niveau national, par la création d'un comité de lecture national pour réaliser ce projet et établir des recommandations.

***Quant aux questions posées** suite à l'enquête, une première remarque quant au taux de participants réduits, bien que la communauté des médecins MPR compte plus de 500 praticiens.

***Quant aux réponses recueillies**, la communauté des médecins MPR ont bien adhéré

A la question

1- **Quels outils utilisons-nous pour le diagnostic de la douleur neuropathique ?**

La quasi-totalité a émis un taux de réponse approprié : examen clinique et un DN4 positif.

2- **Les causes concernées ?** les participants à l'enquête ont répondu qu'en fonction des pathologies se présentant à eux.

3- **L'évaluation de l'intensité de la douleur**, par l'échelle EVA numérique

4- **Quant à l'évaluation du retentissement de la douleur neuropathique** par les différentes échelles de qualité de vie, la SF36 s'y prête bien, autrement dit les sous échelles de la SF36.

5- **La prise en charge thérapeutique** commence par la prise en charge étiologique

5-1 les traitements pharmacologiques, plusieurs classes de médicaments sont efficaces :

5-1-1 La voie orale

Le groupe d'expert affirme que les molécules suivantes seront dispensées dans la douleur neuropathique, et ceci en fonction des pathologies en cause :

- les antiépileptiques
- les antidépresseurs tricycliques
- le complexe vitaminique B
- les myorelaxants
- les antalgiques opioïdes
- les inhibiteurs mixtes de la recapture (de la sérotonine et de la noradrénaline)

Sont indiqués dans la douleur neuropathique , néanmoins le choix sera fonction de la pathologie.

5-1-2 La voie locale :

L'utilisation des topiques, des patchs anesthésiants , le bloc nerveux et la chimio neurolyse par la toxine botulinique sont retenus, toutefois l'indication sera toujours en fonction de l'étiologie.

6- Le traitement physique aurait sa place

-L'utilisation des TENS ou Neurostimulation Electrique Transcutanée dans la douleur neuropathique périphérique localisée

- La mésothérapie
- L'acupuncture
- L'hypno thérapie

7- La psychothérapie

8-Quant à la procédure chirurgicale, elle aurait bien sa place dans la douleur neuropathique, certes à notre connaissance La **chirurgie** indolore reste une utopie

La décision d'opérer doit toujours inclure une évaluation de la douleur neuropathique et de son retentissement sur la qualité de vie .

Des techniques modulatrices non lésionnelles réversibles

- La neurostimulation magnétique transcrânienne répétitive (**rTMS**) cérébrale profonde, corticale ou cordonale épidurale,
- Infusion intrathécale,
- radio chirurgie de substances analgésiques (morphine, ...),
- bloc sympathique du syndrome douloureux régional complexe
- bloc neuronaux (radiofréquence, cryoablation, chimioneurolyse)

Au total , il s'agit d'un premier jet, une feuille de route de la prise en charge de la douleur neuropathique dans sa globalité.

Cependant, l'accord des experts stipule, la création d'un comité d'expert national qui se réunira de façon itérative pour établir des recommandations spécifiques de la douleur neuropathique selon chaque pathologie de façon approfondie , en se basant sur une recherche bibliographique riche et pertinente.